

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

**DECIDE**

**Article 1 :** Les tarifs pour l'inscription au colloque «Friedrich Schiller in Europa» qui se tiendra du 21 et 22 mars 2013 sont fixés selon les modalités suivantes :

Plein tarif	25 €	Participants
Gratuité		Conférenciers, membres du CEGIL, doctorants et étudiants de master UL

**Article 2 :** La présente décision entre en vigueur à compter du 22 février 2013.

**Articles 3 :** Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire du CEGIL et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 14 MAI 2013

Affiché à la Présidence et transmis au  
Recteur, Chancelier des Universités, le  
- 3 JUIN 2013

  
  
Pierre MUTZENHARDT